



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2024 à 20 heures

*Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2024*

**PRÉSENTS :** Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe – Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Nicole DUFOSSÉ - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK – Véronique BAUDRY – Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE , Conseillers Municipaux

**EXCUSÉE:** Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale (pouvoir donné à Wilfried RIBÉRAUD)

**ABSENTS :** Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal  
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal  
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Edith NAUZE est nommée Secrétaire de Séance.**

Le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire fait le point sur les travaux et les informations sur les sujets en cours.

\* Tous les travaux prévus au budget sont terminés.

\* Routes mitoyennes : Madame le Maire de Saint Christophe de Double refuse toujours de signer la convention de partage des travaux des routes mitoyennes. Cette convention avait été élaborée ensemble, comme le veut la loi et comme l'a été demandé par le Préfet dans sa lettre du 23 juin 2023.

La limite territoriale des deux communes sur une route mitoyenne se situe au milieu de ses voies. En cas de non respect, elle engage la responsabilité de sa commune voisine.

\* Le scooter à accès libre sera prochainement installé près des bornes à rechargement électrique avenue de la Libération ;

\* Une nouvelle association de pétanque devrait reprendre (pétanque à la française).

\* L'implantation de l'ombrière place des Sports se fera le 19 décembre. Les travaux vont prendre du retard en raison de nouveaux appels d'offres.

\* Le bus France Service est en route. Ce service apporte une aide gratuite pour toutes les démarches administratives et permet un contact direct avec les différents organismes où tout est désormais dématérialisé (CAF, impôts etc.). L'itinérance sur toutes les communes permettra un passage toutes les cinq semaines.

Il sera présent sur notre commune le 6 janvier prochain de 13h30 à 16h30, place Jules Verne (mairie).

### ORDRE DU JOUR

#### I ADOPTION DES MOTIONS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS DES MAIRES DE FRANCE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONTRE LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 (DELIB\_2024\_38)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le projet de loi de finances 2025 impose aux collectivités locales un effort fiscal d'au moins 5 milliards d'euros, dont 3 milliards seront directement ponctionnés sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Madame LAUBA donne lecture de ces motions qui se résument ainsi :

- **Pour les associations des Maires** : ces mesures incluent aussi une baisse de recettes du FCTVA. Par ailleurs, le projet de loi de la Sécurité Sociale prévoit une augmentation des cotisations patronales. L'impact cumulé de ces ponctions sera accentué par l'inflation et les coûts liés à la transition écologique et menace l'investissement local et les services publics.

- **Pour le Conseil Départemental** : Les collectivités territoriales ne sont pas responsables du déficit public de l'État. Elles ont dégagé un solde positif de plus d'un milliard d'euros, les services publics produisent 20 % des richesses du pays et les collectivités plus des deux tiers de l'investissement public.

Le projet de loi des finances pour 2025 et les 6,5 milliards d'économie représentent un danger pour l'autonomie financière et leur capacité à remplir notre rôle de service public. La réduction du fond de compensation de la TVA aura des effets négatifs sur les capacités à investir. L'argument des cotisations retraite est injustifié, le régime ayant dégagé d'importants bénéfices. Ce cadre législatif ne permet pas aux collectivités de la visibilité pour planifier leurs investissements.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve ces deux motions et s'associe aux associations des Maires et au Conseil Départemental qui estiment que ce projet de loi porterait atteinte à la capacité des collectivités locales à remplir leurs missions ainsi qu'aux services publics essentiels à la population.

## **II RECRUTEMENT D'UN JEUNE EN SERVICE CIVIQUE (DELIB\_2024\_39)**

Une jeune de la commune s'est proposée pour effectuer un service civique afin d'apporter une aide à l'école. Ses missions porteraient sur l'apaisement du schéma scolaire, favoriser la bienveillance, le vivre ensemble, l'égalité fille et garçon.

Le coût pour la commune serait de 114,85 € par mois pour une durée hebdomadaire de 24h. Le contrat serait établi sur une durée de 6 mois à 1 an.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à déposer une demande et recruter la jeune.

## **III DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA COMMUNE DE ST CHRISTOPHE DE DOUBLE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT DE LA FORÊT (DELIB\_2024\_40)**

Les travaux de réfection du pont de la Forêt sont terminés. La route a été réouverte à la circulation avec une limitation de tonnage à 3,5t afin d'en préserver la structure. Un arrêté concordant a été pris par les deux communes riveraines à cette route.

Le pont appartenant pour un quart à la commune de Saint Christophe de Double, le Conseil Municipal donne délégation à Madame le Maire pour leur demander de rembourser leur quote part. Cette facturation sera établie dès que nous aurons perçu la subvention de l'État.

## **IV ETAT DES RESTES À RÉALISER 2024 (DELIB\_2024\_41)**

Madame le Maire confirme que tous les travaux d'investissement ont été réglés. Il n'y aura pas de reste à réaliser en dépenses. Cependant, la Sous-Préfecture nous a notifié que les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) seront versées en début d'année 2025. Les sommes de 2 315,23 € (DETR sur les travaux de réfection du pont de la Forêt) et 3 420,29 € (DETR sur les travaux de mise aux normes des sanitaires place des sports) seront portées en restes à réaliser en recettes.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve ces restes à réaliser.

## **V ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 (DELIB\_2024\_42)**

Les travaux et acquisitions pour 2025 seront peut-être revus à la baisse en fonction des impacts que la loi de finances 2025 aurait pour conséquence sur notre trésorerie.

Madame le Maire présente les orientations budgétaires 2025 pour lesquelles des devis sont en cours :

- remboursement du capital des emprunts (28 937,67 €)
- aménagement de la place du château
- honoraires du Cabinet Avis Conseils
- sanitaires du cimetière
- toiture de l'église (sacristie à terminer)
- acquisition d'un four électrique ou gazinière pour le foyer
- installation de bornes électriques au foyer et à la pétanque
- numérisation des actes d'état civil
- acquisition d'un logiciel état civil
- acquisition de matériel pour la cantine : petite cellule de refroidissement, robot et trancheuse

Pour tous ces travaux, nous devrions percevoir 51 780 € de recettes (subventions et autres)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve ces orientations budgétaires 2025.

## **VI AUTORISATION DE DÉPENSES DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025 (DELIB\_2024\_43)**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à payer des investissements avant le vote du budget 2025 dans la limite de 25 % des crédits votés en 2024, soit 13 728,75 € maximum.

## **VII CARTES CADEAUX POUR LES AGENTS (DELIB\_2024\_44)**

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de renouveler l'offre à tous les agents d'une carte cadeau valable au Centre Leclerc de Coutras et porte sa valeur à 90 €, soit 10 € de plus que l'an dernier.

## **VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **\* Projet agrivoltaïque à la ferme du Paillot**

Madame le Maire présente ce projet :

Depuis mars 2023, l'agrivoltaïsme est définie légalement par la loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable. Cette loi a apporté un cadre réglementaire pour accompagner le développement de cette nouvelle filière au service de la production agricole.

La ferme du Paillot abrite un cheptel d'environ 800 brebis. L'installation occupe une surface de clôture de 23 hectares, dont 13,50 % sera implantée de panneaux photovoltaïques. Ces panneaux apporteront de l'ombrage aux ovins. Ils peuvent se placer à la verticale pour permettre le passage d'un tracteur entre les rangées espacées de 7 mètres.

Cette installation permettra d'alimenter 3 880 foyers en électricité tous les ans. Elle doit permettre d'améliorer le potentiel et l'impact agronomique, résister au changement climatique, améliorer le bien-être animal, protéger les cultures contre les aléas climatiques.

Il est précisé qu'une installation agrivoltaïque ne représente pas de danger pour la santé et n'émet pas de bruit. Le projet a été conçu en concertation avec le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours qui a mis un certain nombre de préconisations qui seront prises dans le cadre de l'élaboration de ce projet.

Le permis de construire sera déposé prochainement. Un flyer d'information conçu par la société sera distribué avec le bulletin municipal en janvier.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet identique est en cours sur les communes du Pizou et d'Eygurande Gardedeuil.

\* La cérémonie des vœux aura lieu le lundi 13 janvier 2025 à 19h.

L'ordre de jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21h00

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Edith NAUZE

Paquerette PEYRIDIEUX